

LES 18 PROPOSITIONS DE L'ALEC DE LA MÉTROPOLE BORDELAISE ET DE LA GIRONDE AU SRADDET DE LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE

2018

TABLE DES MATIERES

REMARQUES PRELIMINAIRES.....	3
PRESENTATION DE L'ALEC.....	3
I. Enjeux et objectifs de la transition énergétique.....	3
II. Les prérequis d'une transition énergétique réussie.....	4
COMMENT ALLER VERS L'EFFICACITE ENERGETIQUE ET LA SOBRIETE (EVOLUTION DES MODES DE VIE, PRODUCTION, CONSOMMATION ET TRANSPORT) ?.....	5
1. Soutenir la création de services « énergie » dans toutes les intercommunalités qui se positionnent en transversalité sur l'urbanisme, l'aménagement, le logement, le transport, les réseaux, l'assainissement, etc.....	5
2. Former et accompagner les territoires PCAET à se doter de l'ensemble des compétences « énergie » dont elles ont besoin pour mener la transition énergétique	5
COMMENT ALLER VERS L'EFFICACITE ENERGETIQUE ET LA SOBRIETE (EVOLUTION DES MODES DE VIE, PRODUCTION, CONSOMMATION ET TRANSPORT) ? QUELLE TRAJECTOIRE POUR ATTEINDRE LE MIX ENERGETIQUE ?.....	6
3. Renforcer le couple urbanisme/énergie dans les approches territoriales dans les documents d'urbanisme et dans la relation « politique Air/Urbanisme/Stratégie énergétique »	6
4. Accélérer la rénovation des bâtiments privés	7
5. Encourager la production d'énergies renouvelables associant les collectivités territoriales et ses citoyens dans le financement	8
6. Accompagner les territoires dans la réalisation des « schémas directeurs des ENR ». Outiller les PCAET pour les aider à définir et à mettre en place des stratégies de développement des ENR	8
7. Favoriser le recours au solaire thermique	8

8. Favoriser la filière biogaz	9
9. Favoriser la filière bois-énergie	10
10. Favoriser la filière géothermie.....	11
11. Favoriser l'utilisation de l'énergie fatale à travers des études de potentiel par territoire permettant de localiser, identifier, caractériser et quantifier le gisement et le mettre à connaissance des acteurs du développement économique et de l'aménagement.	12
12. Créer un comité de pilotage par département des principaux financeurs pour coordonner nos actions auprès des acteurs publics et privés, qui potentiellement pourraient être accompagnés techniquement par les animateurs ENR locaux et être subventionnés de manière concertée.....	12
QUELS COUTS ET QUELS FINANCEMENTS DE LA TRANSITION ENERGETIQUE ?	12
13. Maintenir la subvention.....	12
14. Proposer de nouveaux dispositifs d'emprunts bancaires aux propriétaires privés ...	12
15. Inventer de nouveaux mécanismes de financement	13
QUELLE ANIMATION SUR LES TERRITOIRES ?	13
16. Créer une instance régionale indépendante, sous l'égide du COPTec, qui travaille à rendre cohérents les différents dispositifs d'aides et de mécanismes financiers sur chaque territoire infrarégional, de façon à optimiser les fonds publics comme un levier de développement.....	13
17. Créer de l'échange et de la synergie entre territoires : lien entre l'urbain (consommateur) et le rural (potentiel de ressources renouvelables)	13
18. Soutenir l'ingénierie territoriale avec une animation départementale	14

REMARQUES PRELIMINAIRES

Ces propositions ne sont pas exhaustives et représentent les propositions concrètes remontées de l'observation et de l'expérience de l'Alec, y compris par sa participation à différents réseaux partenaires, européens, nationaux et locaux.

Ces propositions ont fait l'objet d'une première remontée en 2015 lors du débat autour de la loi de transition énergétique, pour lequel l'Alec avait fait remonter un certain nombre d'actions à la Région, dont certaines ont été reprises depuis dans la loi.

D'autres restent d'actualité...

PRESENTATION DE L'ALEC

L'Alec a été créée en 2007 à l'initiative de Bordeaux Métropole, du Conseil Départemental de la Gironde et de la région Nouvelle-Aquitaine, avec le soutien de l'ADEME et en réponse à un appel à projets européen. Cette agence d'ingénierie territoriale accompagne la transition énergétique des territoires girondins. Son objectif est de favoriser la réduction des émissions de gaz à effet de serre par la maîtrise de l'énergie et le développement des énergies renouvelables.

Ses missions historiques s'articulent autour de 4 champs d'action :

- Connaître
- Agir
- Rassembler
- Communiquer

Aujourd'hui reconnue sur le territoire girondin, elle s'appuie sur le savoir-faire de ses salariés et un vaste réseau de partenaires. Acteur incontournable de l'animation de territoires et force dynamique de proposition, elle s'adapte aux besoins des acteurs publics et privés.

I. Enjeux et objectifs de la transition énergétique

Dans le contexte énergétique et climatique actuel, il est nécessaire que les territoires s'engagent vers le « Facteur 4 ».

Il s'agit, simultanément et progressivement de :

- développer une politique de sobriété énergétique et diminuer les besoins énergétiques,
- substituer les énergies fossiles par des sources d'énergies renouvelables et/ou fatales (énergies de récupération), adaptées aux besoins (en quantité et qualité) et principalement locales (mutation pour une indépendance énergétique) afin d'assurer l'approvisionnement énergétique et éviter le coût d'une énergie trop chère, importée et dépendante des marchés,
- maîtriser les charges afin que l'énergie soit un bien accessible à tous,
- créer de nouveaux emplois et compétences locales (formation, qualification...)

- favoriser les meilleures technologies déjà éprouvées.

II. Les prérequis d'une transition énergétique réussie

La **planification énergétique partagée** et la définition d'un schéma directeur de territoire sont des prérequis obligatoires pour que les collectivités locales soient porteuses de stratégies coordonnées à toutes les échelles (communes, intercommunalités, départements, régions).

- **Pour les intercommunalités¹, c'est se réapproprier la compétence « énergie », car elles sont les seules à pouvoir mettre en cohérence les politiques publiques :**
 - Harmoniser le développement des réseaux (chaleur, électricité),
 - Promouvoir des circuits courts de production, de distribution et de consommation d'énergie,
 - Prioriser les quartiers à rénover ou les typologies de bâtiments énergivores.
- **Pour la Région :**
 - Favoriser des mesures (mécanismes de financement, subventions, aides à la décision) cohérentes et simples en faveur des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique qui soutiennent les intercommunalités,
 - Créer une solidarité territoriale publique sur les mêmes objectifs et sur les mêmes prescriptions techniques, économiques et financières,
 - Coordonner une gouvernance énergie interterritoriale qui s'appuie sur des réseaux de partenaires : rôle de la Région en tant que chef de file de la transition énergétique,
 - Animer et partager les actions entreprises par les territoires pour mutualiser les connaissances et compétences, ainsi que leur proposer une ingénierie territoriale mutualisée : rôle du département et de ses partenaires, comme l'Alec.

Autres prérequis :

- **Planifier la transition énergétique**, c'est redonner vie à l'économie locale, créer de l'emploi et être indépendant énergétiquement
- **S'inscrire dans une démarche durable** dont l'objectif à long terme dépasse les clivages politiques en faveur de l'intérêt général
- **Développer un scénario NegaWatt localement** (échelle régionale et infra régionale), où les atouts des uns compensent les faiblesses des autres
- **Développer des programmes de rénovation énergétique ambitieux en termes de performance énergétique**
- **Coordonner l'ensemble des politiques publiques vers un même objectif** dans le domaine du transport et de l'habitat

¹ Les intercommunalités dans ce texte regroupent les métropoles, les communautés urbaines, les communautés d'agglomération et les communautés de communes.

- **Faire appel aux Meilleures Technologies Disponibles (MTD)**, qui se définissent comme le stade de développement le plus efficace et le plus avancé des activités et de leurs modes d'exploitation. Il ne s'agit pas ici de proposer des solutions "futuristes" ou à l'état de recherche, mais des techniques performantes éprouvées et d'ores et déjà utilisées.

COMMENT ALLER VERS L'EFFICACITE ENERGETIQUE ET LA SOBRIETE (EVOLUTION DES MODES DE VIE, PRODUCTION, CONSOMMATION ET TRANSPORT) ?

Après une phase d'apprentissage et de mobilisation initiée par la loi Grenelle, la planification énergie-climat territoriale doit entrer dans une phase plus opérationnelle, davantage coordonnée et optimisée en termes d'intervention des collectivités.

1. Soutenir la création de services « énergie » dans toutes les intercommunalités qui se positionnent en transversalité sur l'urbanisme, l'aménagement, le logement, le transport, les réseaux, l'assainissement, etc.

→ **Gérer les consommations énergétiques de tous les bâtiments publics** (communes + intercommunalités) avec un objectif de réduction programmée des consommations énergétiques => un économe de flux a minima dans chaque intercommunalité.

2. Former et accompagner les territoires PCAET à se doter de l'ensemble des compétences « énergie » dont elles ont besoin pour mener la transition énergétique

- Prendre la compétence des réseaux (chaleur, gaz, électricité)
- Créer un service public de l'efficacité énergétique pour renforcer les plateformes de la rénovation de l'habitat et la rénovation prioritaire des logements en précarité énergétique
- Doter les territoires d'un budget « transition énergétique » : réaffecter tout ou partie des taxes (TCCFE, TICGN, les diverses redevances sur le passage des réseaux sur les voiries...) sur des projets d'efficacité énergétique
- Accompagner les territoires à intégrer l'énergie en cohérence avec les autres politiques publiques (eau, déchets, transport, urbanisme...).

COMMENT ALLER VERS L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE ET LA SOBRIÉTÉ (ÉVOLUTION DES MODES DE VIE, PRODUCTION, CONSOMMATION ET TRANSPORT) ? QUELLE TRAJECTOIRE POUR ATTEINDRE LE MIX ÉNERGÉTIQUE ?

3. Renforcer le couple urbanisme/énergie dans les approches territoriales dans les documents d'urbanisme et dans la relation « politique Air/Urbanisme/Stratégie énergétique »

Même si les règles d'urbanisme n'ont pas systématiquement un caractère prescriptif, elles doivent en tout cas faciliter au maximum ces dispositions et ne pas les empêcher.

→ Définir dans le SRADET :

- des niveaux de densité minimum afin de faciliter le recours aux réseaux de chaleur,
- la réservation d'espaces pour implanter des équipements collectifs de production d'énergie,
- la facilitation d'installation de dispositifs individuels de production d'énergies renouvelables (cf. projet européen VIOLET),
- la facilitation de mise en œuvre de techniques de réduction des consommations énergétiques,
- la prise en compte du bioclimatisme, comme l'optimisation des orientations des immeubles seuls et entre eux,
- l'intégration de la notion d'îlot de chaleur et de mesures visant à les éviter,
- la simplification des règles d'urbanisme pour faciliter l'installation d'unités de méthanisation.

→ Planifier dans la « politique urbaine » sur 20 ans des quartiers prioritaires à rénover dans toutes les intercommunalités : viser un haut niveau de performance de réhabilitation sur l'existant et agir notamment sur le tissu résidentiel

→ Accompagner les territoires à la rédaction d'un « schéma directeur de distribution et d'approvisionnement énergétique territorial » à l'échelle de l'intercommunalité

→ Tendre vers une consommation d'électricité réservée aux usages spécifiques (éclairage, moteur, produits bruns, produits blancs, usage industriels spécifiques)

Chaque forme d'énergie répond à des propriétés et des usages différents. L'électricité n'est pas souhaitée comme moyen de chauffage dans l'existant comme dans le neuf (faible rendement). De plus, le chauffage électrique contribue depuis longtemps aux pointes du réseau de distribution publique. Son usage est à réserver en priorité aux usages spécifiques du logement, voire au développement du véhicule électrique.

→ **Favoriser systématiquement la création de réseaux de chaleur :**

- Anticiper pour tout projet d'aménagement d'un ensemble (rénovation urbaine, nouveau quartier...) la faisabilité d'un réseau de chaleur alimentant le neuf comme l'ancien autour de la zone de projet.

4. Accélérer la rénovation des bâtiments privés

→ **Pour le parc tertiaire privé :** il existe quantité d'aides au développement et au soutien du tissu économique. Il est primordial de conditionner ces aides et de bonifier les efforts d'efficacité énergétique des entreprises.

→ **Pour le logement :**

- Concernant l'objectif d'éradiquer les passoires thermiques, auquel l'Alec souscrit pleinement, il nous semble nécessaire de mettre en place une mesure spécifique pour traiter les logements anciens en chauffage électrique. En effet, ceux-ci nécessitent un investissement additionnel pour atteindre le niveau BBC rénovation, soit **par un effort additionnel sur l'isolation, soit par le remplacement du chauffage à effet Joule par un réseau de distribution de chauffage à eau chaude (pompes à chaleur ou combustibles) individuel ou collectif**. A défaut, la facture restera significative, l'électricité étant parmi les énergies les plus chères.
- Comme la loi le demande, créer le **SPPEH** piloté par la Région qui regroupera les plateformes locales et les différents services d'information et de conseil du logement comme l'ADIL, l'EIE, le CAUE, l'ANAH, l'Alec et ses opérateurs, notamment Soliha.

Ce dispositif devra faire l'objet d'un financement pérenne, que nous proposons d'assoir sur la contribution climat-énergie et de flécher sur les intercommunalités et métropoles, pilotes du service.

Zoom sur le bâtiment ancien :

La rénovation énergétique est une solution majeure pour ne pas mettre en péril les bâtiments anciens et les atouts qu'ils représentent pour les communes. Cependant, les politiques actuelles ne tiennent pas compte de leurs spécificités et il n'existe pas d'activités coordonnées autour de cette question. De même, si la situation n'est pas améliorée, le gisement d'économies d'énergie que représente ce stock de bâtiments conséquent sera perdu.

Le projet VIOLET a permis de réunir un certain nombre d'experts des différents domaines concernés afin de construire une culture commune énergie-patrimoine, puis de proposer des actions concrètes à mettre en œuvre sur le territoire, en cohérence avec les enjeux fixés par la politique européenne (CEN/TC 346/WG8, 2050 low-carbon economy).

Ils se sont attachés à évaluer la situation du point de vue de quatre grands volets à améliorer : la coopération multi-secteur, la mise en œuvre de solutions technologiques et non technologiques adaptées, le recours à des outils de vérification et de contrôle et l'amélioration des connaissances et compétences.

La communauté de pratique (CoP) réunie dans le cadre du projet VIOLET recommande aux pouvoirs publics de faciliter la mise en œuvre d'une série de solutions qui permettront rapidement et facilement d'améliorer la situation :

- Document d'orientation politique (diffusé courant 2018) : pour renforcer la prise de conscience des décideurs
- Pérennisation de la CoP
- Formations spécifiques sur la rénovation des bâtiments anciens pour les professionnels
- Rénovations pilotes et exemplaires
- Assouplissement de certaines règles dans les PLU et PLUi, notamment pour l'intégration des EnR
- Guide pratique de recommandations et bonnes pratiques locales
- Certification « rénovation des bâtiments anciens ».

5. Encourager la production d'énergies renouvelables associant les collectivités territoriales et ses citoyens dans le financement

→ **Faciliter le recours à l'emprunt lorsque le projet a dans son capital les 10% autorisés de financement public et citoyen**

→ **Faciliter le regroupement des collectivités locales autour de la SEM régionale ou de plusieurs SEM départementales**, de façon à ne pas démultiplier la concurrence de ces structures, dont l'objectif de rentabilité est plus faible par rapport à l'intérêt général.

6. Accompagner les territoires dans la réalisation des « schémas directeurs des ENR ». Outiller les PCAET pour les aider à définir et à mettre en place des stratégies de développement des ENR

7. Favoriser le recours au solaire thermique

Les dernières études de l'ADEME sur le suivi des installations d'ECS réalisées depuis 2009 en Aquitaine, ainsi que les retours d'expérience de différents maîtres d'ouvrage recueillis par l'Alec, amènent à constater qu'il y a des améliorations importantes à faire en matière de mise en œuvre, d'entretien et de suivi de ces installations. Ces contre-références ne favorisent pas le développement de cette filière localement.

→ **D'une manière générale, il faudrait favoriser l'ECS solaire dans le tissu pavillonnaire, dans l'habitat collectif et dans les bâtiments tertiaires consommateurs (touristique, sanitaire...)** :

Le tissu pavillonnaire représente un terrain propice pour utiliser cette énergie pour le chauffage de l'ECS par la présence de surfaces de toitures importantes (avec des coefficients d'inclinaison et d'orientation plus favorables qu'en milieu dense urbain) et moins contraintes par des dispositions architecturales, comme elles peuvent l'être dans un centre-ville ancien.

- **Faire regagner l'intérêt et la confiance dans l'ECS solaire** : accompagner techniquement et financièrement des expériences pilotes de regroupement de projets par secteur (bailleurs sociaux, secteur santé...). Un accompagnement technique groupé et piloté par la Région ou les Départements dans le montage (expérimenter des montages adaptés permettant d'associer l'exploitant dès le départ), l'ingénierie, la réalisation et l'exploitation. L'objectif est de démontrer les performances du solaire thermique dans les différents secteurs, en extraire les conditions pour les atteindre et recréer une dynamique.
- Valoriser les résultats à travers l'élaboration d'outils (conseils exigences montages, retours d'expériences...), de communication et d'information.
- Accompagner la professionnalisation et la montée en compétences des acteurs.
- Rendre obligatoire l'instrumentation, le monitoring et le commissionnement pour pouvoir bénéficier des aides.

8. Favoriser la filière biogaz

Le biogaz est une énergie multiforme et complémentaire vis-à-vis des autres énergies renouvelables par son caractère stockable, transportable et injectable dans les réseaux de gaz naturel existants. Le biogaz permettrait une diversification de revenus pour les exploitations agricoles. Le biométhane est le seul biocarburant en non concurrence avec les cultures alimentaires, à bilan environnemental positif et produit sur le territoire. En matière d'aménagement du territoire, les apports favorables concernent la gestion des déchets et le retour au sol de la matière organique, le développement des réseaux de chaleur, la création de revenus pour les territoires, la création d'emplois et l'amélioration de la compétitivité des industries agroalimentaires.

→ **Créer des leviers locaux :**

- **Intégrer dans le plan régional des déchets le tri et la collecte sélective des biodéchets pour un traitement en méthanisation, par la mise en place de conteneurs dédiés et par l'instauration de mécanismes incitatifs,**
- **Encourager une valorisation locale des déchets et empêcher la « fuite » des déchets et leur valorisation dans d'autres régions** ou à l'étranger, en rendant les plans départementaux d'élimination des déchets contraignants et en y intégrant une limite de distance entre le lieu de production et le lieu de traitement.

→ **Continuer à soutenir et financer les projets et l'animation territoriale.** Renforcer les relais du dispositif MéthanAction avec la mise à disposition et la mutualisation des outils et des méthodologies de travail.

→ **Poursuivre le soutien au GNV et continuer à alimenter la dynamique au niveau régional et départemental.**

9. Favoriser la filière bois-énergie

→ **Mieux connaître le gisement et la ressource locale (de chaque massif forestier) pour mieux la mobiliser :**

- **Inciter les acteurs des territoires forestiers à mettre en place des actions visant l'amélioration de la structure parcellaire (remembrement, groupement, acquisition par les collectivités publiques...),**
- **Pérenniser et redynamiser l'animation dans tous les massifs forestiers (plans de développement de massifs...),**
- Lancer des études spécifiques par massif forestier permettant de connaître le gisement réellement disponible, les mécanismes pour mobiliser la ressource de façon durable, les acteurs locaux et les opportunités de développement des circuits courts d'approvisionnement,
- Analyser et déterminer, de façon concertée, les itinéraires sylvicoles les mieux adaptés à chaque territoire, permettant de garantir une gestion réellement durable et conciliant les différents usages de la forêt et les intégrer dans les stratégies d'aménagement du territoire et les inciter.
- Déterminer le prix juste pour mobiliser la ressource de chaque territoire

→ **Impliquer des zones urbaines dans la mobilisation de la ressource bois énergie en périphérie** (p.e. soutien financier des agglomérations à l'animation qui serait mise en place dans les territoires ruraux pour améliorer les forêts et mobiliser du bois).

→ **Favoriser l'émergence des projets bois énergie :**

- Continuer de soutenir une animation bois énergie locale (départementale ou intercommunale) permettant de sensibiliser, informer et accompagner les potentiels porteurs de projets,
- Maintenir, voire améliorer, les aides aux installations bois énergie (le coût global de ce type d'installation reste encore élevé sans le soutien des aides publiques),
- Réviser la lecture de la Région sur l'encadrement européen qui plafonne le taux d'aides publiques à 45% pour les collectivités indépendamment de leur taille, alors que l'Ademe et d'autres régions du territoire nationale n'ont pas cette même interprétation. Ce plafond est très pénalisant pour les projets en milieu rural.

Il est important pour les maîtres d'ouvrages privés comme publics qu'il y ait une cohérence des aides régionales, départementales et nationales sur les projets ENR thermiques.

→ **Remettre en place un « Fonds Forêt »** pour organiser la mobilisation du bois (plantations, dessertes, regroupements...), ou au moins faire bénéficier à la forêt des procédures de même niveau que l'agriculture.

10. Favoriser la filière géothermie

→ Favoriser la géothermie basse énergie et très basse énergie :

- Gestion de la ressource :
 - **Organiser la gestion de la ressource** à travers un modèle hydrodynamique et thermique plus précis et opérationnel pour tous les réservoirs producteurs,
 - **Favoriser le rechargement des réservoirs** à travers des systèmes réversibles (ex. doublet de Bègles) ou du stockage de chaleur fatale (ex. chaleur d'été produite par les UIOM ou production solaire thermique),
 - **Favoriser les études de potentiel de la géothermie très basse énergie dans chaque territoire** accompagné des outils à destination des PCAET pour mettre en place des actions d'incitation et de développement de la géothermie.
- Couvrir/réduire le risque géologique : la Région pourrait, comme en Ile de France, offrir au maître d'ouvrage un complément de garantie du risque sur le forage,
- Garantir la qualité environnementale des opérations de forages en poursuivant le processus de qualification/certification des opérateurs français. Tous les travaux doivent être réalisés par des entrepreneurs certifiés/labellisés/agrétés,
- Changer le paradigme de la sectorisation des métiers (hydrogéologues et acteurs du sous-sol d'un côté et énergéticiens de l'autre) en faveur d'approches plus complètes et pluridisciplinaires, créer des passerelles entre les deux secteurs.
- Faire connaître la géothermie de façon générale (prescripteurs, décideurs, installateurs, consommateurs finaux...) afin de vulgariser et massifier son utilisation,
- Relancer des programmes ambitieux de géothermie profonde (+ de 1000 m) sur la réhabilitation de quartiers ou le développement de nouveaux quartiers denses :
 - **Inciter les collectivités à systématiquement rechercher ce gisement lorsque les conditions techniques le permettent,**
 - **Simplifier les démarches administratives.**

L'Alec a obtenu un projet européen nommé Geoatlantic qui vise à renforcer les écosystèmes locaux pour la transition de l'énergie et le développement de l'énergie géothermique dans les communautés et les villes de l'aire Atlantique.

Un gros volet du projet est la montée en compétences et la diffusion de connaissances pour tous les acteurs de la chaîne de valeur de la filière, afin de favoriser l'exploitation durable de cette ressource. Onze partenaires de cinq pays (Espagne, Portugal, Irlande, Grande Bretagne et France) sont ainsi réunis autour de la promotion de la géothermie.

- 11. Favoriser l'utilisation de l'énergie fatale à travers des études de potentiel par territoire permettant de localiser, identifier, caractériser et quantifier le gisement et le mettre à connaissance des acteurs du développement économique et de l'aménagement.**
- 12. Créer un comité de pilotage par département des principaux financeurs pour coordonner nos actions auprès des acteurs publics et privés, qui potentiellement pourraient être accompagnés techniquement par les animateurs ENR locaux et être subventionnés de manière concertée.**

QUELS COUTS ET QUELS FINANCEMENTS DE LA TRANSITION ENERGETIQUE ?

Aujourd'hui, ce financement pâtit de lourdeurs administratives, d'un manque de cohérence et de stabilité. De plus, en ces temps de restriction budgétaire, le financement en partie par la subvention est difficile à mettre en place quand on sait que 1 000 000 logements rénovés par an coûteraient environ 40 milliards d'euros. Il faut donc trouver de nouveaux mécanismes où la valeur de l'économie d'énergie finance l'investissement consenti. Cette équation est la clé du succès de la rénovation, à condition bien entendu de trouver les investisseurs (banques, marchés, services publics...).

13. Maintenir la subvention

- **Promouvoir l'accès au Fonds chaleur de l'ADEME par le biais du COT de l'ADEME et le soutien de la Région.**
- **Inciter une complémentarité des subventions (Région, Département, ADEME, intercommunalités, communes) sur des prescriptions techniques, sociales et administratives simples et identiques dans la durée, dans le cadre de programmes ou de plans de rénovation thermique de l'habitat (PIG, OPATB...) ou de développement des ENR (comme le COT de l'ADEME).**

14. Proposer de nouveaux dispositifs d'emprunts bancaires aux propriétaires privés

L'objectif des aides doit principalement favoriser l'atteinte du niveau BBC rénovation sur l'ensemble du parc à l'horizon 2050. Les moyens pour mettre en œuvre cet objectif BBC peuvent être des accords avec les banques locales pour proposer par ARTEE ou des banques :

- **un prêt de montant élevé (jusqu'à 80 000 €) à faible taux (inférieur à 1,5%) et de longue durée (au moins 20 ans),**

→ un système d'aide unique qui aide proportionnellement plus les projets qui réalisent plus d'économies d'énergie (en bonifiant le recours aux matériaux biosourcés et aux énergies renouvelables) et qui aide plus ceux qui ont moins de ressources.

→ inciter les banques à prioriser l'accès à l'emprunt des projets ENR dont le capital est ouvert aux particuliers ou dont une partie des gains est réinvestie dans la rénovation énergétique.

15. Inventer de nouveaux mécanismes de financement

→ S'inspirer des mécanismes de financement européens qui ont prouvé leur efficacité localement :

- Les économies d'énergie sont réinjectées dans les travaux d'économies d'énergie (fonds revolving alimentés par les économies d'énergies),
- Le dispositif d'Intracting promu par la Caisse des Dépôts et Consignations.

→ Inventer de nouveaux mécanismes complémentaires de financement pour ceux qui ne peuvent investir :

- Les collectivités peuvent être complémentaires pour apporter un fonds de garantie à des porteurs de projets publics ou privés sur des projets EnR ou de rénovation énergétique,
- Les collectivités peuvent inciter le tiers financement public (SPL, SEM...) pour tous les projets qui ont des difficultés de financement.

Il est important que les collectivités territoriales, en période de restriction budgétaire, s'accordent sur des aides complémentaires pour les mêmes prescriptions techniques, conditions sociales et objectifs partagés.

QUELLE ANIMATION SUR LES TERRITOIRES ?

16. Créer une instance régionale indépendante, sous l'égide du COPTec, qui travaille à rendre cohérents les différents dispositifs d'aides et de mécanismes financiers sur chaque territoire infrarégional, de façon à optimiser les fonds publics comme un levier de développement

17. Créer de l'échange et de la synergie entre territoires : lien entre l'urbain (consommateur) et le rural (potentiel de ressources renouvelables)

→ Favoriser les contrats de développement économique commun (ex. la CALI et Bordeaux Métropole autour de la transition énergétique).

→ Favoriser l'échange des bonnes (comme des mauvaises) pratiques sur des réalisations EnR et de maîtrise de l'énergie.

→ Mutualiser directement ou indirectement de l'ingénierie territoriale pour accompagner les territoires dépourvus de compétences techniques et développer des projets.

18. Soutenir l'ingénierie territoriale avec une animation départementale

Le département de la Gironde et la DDTM 33, en partenariat avec l'Alec et l'ADEME, animent depuis plus d'un an des échanges techniques entre élus et techniciens des territoires en TEPCV ou PCAET engagés dans la transition énergétique. Nous souhaiterions que la Région, invitée au lancement de la première rencontre pour les élus, continue de :

→ Encourager l'échange de bonnes pratiques,

→ Soutenir la mutualisation des compétences d'ingénierie territoriale (DDTM 33, CD 33, CAUE 33, Alec, ADIL 33...) au service des territoires.

Pour nous contacter :

Alec métropole bordelaise et Gironde

30 cours Pasteur 33 000 BORDEAUX

☎ : 05.56.00.60.27

@ : contact@alec-mb33.fr

💻 : www.alec-mb33.fr

L'Alec est soutenue par :

